

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE SATOLAS-ET-BONCE

Comme suite à la demande présentée par
la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI)

SIEGE SOCIAL : 17 avenue de Bourg – BP 90592- 38081 L'Isle d'Abeau Cedex

NATURE DU PROJET : demande d'autorisation de renouvellement et d'extension de deux affouillements du sol en vue de la réalisation de deux bassins de rétention et de deux bassins d'infiltration nécessaires à l'assainissement pluvial du secteur 3 de la ZAC de Chesnes Nord située sur la commune de SATOLAS-ET-BONCE

EMPLACEMENT : lieu-dit « Chêne » (pour les bassins « Brisson Nord ») - lieux-dits «La Vie Pierre » et « Rolinière » (pour les bassins « Chaffard ») - commune de SATOLAS-ET-BONCE

ENQUETE PUBLIQUE DU : 23 septembre 2014 au 24 octobre 2014

CONSULTATION DU DOSSIER : le dossier, comprenant notamment l'étude d'impact, l'information sur la consultation de l'autorité environnementale, l'avis de l'institut national de l'origine et de la qualité (INAOQ), est consultable **en mairie de SATOLAS-ET-BONCE** pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Commissaire enquêteur titulaire : M. Louis-Dominique AUSSEDAT, ingénieur chez Schneider Electric retraité

Commissaire enquêteur suppléant : Mme Françoise ROUDIER, technicienne de l'équipement retraitée

Le commissaire-enquêteur recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de SATOLAS-ET-BONCE aux jours et heures suivants :

- mardi 23 septembre 2014 de 9 h à 12 h
- mercredi 1^{er} octobre 2014 de 9 h à 12 h
- mardi 7 octobre 2014 de 15 h à 18 h
- samedi 18 octobre 2014 de 8 h 30 à 11 h 30
- vendredi 24 octobre 2014 de 14 h à 17 h

Pendant la durée de l'enquête les intéressés pourront adresser leurs observations :

- par lettre à l'attention de M. le commissaire enquêteur à la mairie de Satolas-et-Bonce
- par voie électronique à : ddpp-envi@isere.gouv.fr

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de M. Hervé BAUMGARTNER de la société SARA, responsable d'opérations pour le porteur du projet (tél : 04.69.42.30.08), ainsi qu'auprès du service environnement de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) située 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.68) ou consultée sur le site internet de la préfecture de l'Isère (www.isere.gouv.fr).

Toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés en DDPP - service environnement, ainsi qu'en mairie de Satolas-et-Bonce. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet de la préfecture de l'Isère pendant une durée minimale d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions ou un refus. L'autorité compétente pour prendre la décision est le préfet de l'Isère.